

# SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 24 Juillet 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt quatre juillet à dix huit heures trente, le Conseil Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président.

Date de la convocation : Mardi 17 Juillet 2018

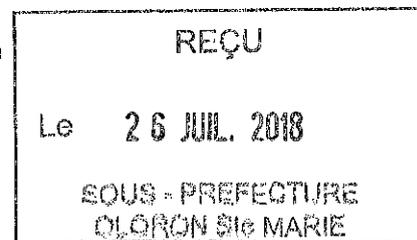
Secrétaire de séance : Maïté POTIN

### Présents :

MM. LAURONCE Michel, HOEPFFNER Michel, MAUNAS Patrick, BURS Gérard, Mme GAUCHER Michelle, MM CASABONNE Pierre, CAZENAVE Jean-Louis, LABARTHE André, Mme POTIN Maïté, MM MAUDOU Sylvain, NAVAILLES Michel, PATIE Frédéric, FRANÇAIS Hubert, ARRIBERE Daniel

### Suppléants :

GASTOU Jean	suppléant de DUSSARRAT Corinne
BIGUE PERRY Bruno	suppléant de CAMPELLO Lydie
PECAUT Philippe	suppléant de TEULADE Alain
GARAT Bernard	suppléant de MIRANDE Martine



### Pouvoirs :

BERNOS André donne pouvoir à LAURONCE Michel

### Excusés/absents :

MM. CACHELOU Frédéric, CLAVERIE Pierre, HOUSSAYE Robin, Mme MEDARD Elisabeth, LETOILE Serge, SERNA Etienne, IDOMENEE Jean-Jacques, CONGUES Christophe, CASTILLON Henri, CONTOU-CARRERE Michel, MIRANDE David, MIQUEU Pierre, BALDAN Patrick

### **Délibération N°2 – 24/07/2018 : Organisation du SMGOAO pour l'exercice de la compétence Prévention des Inondations (PI)**

Monsieur LAURONCE présente le rapport n°2.

### RAPPEL DU CONTEXTE :

Après 6 ans de fonctionnement, le SMGOAO a procédé à la modification de ses statuts (délibération du 11 avril 2018) afin de pouvoir exercer pour le compte de ses membres, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMA-PI) issues des loi MAPTAM et NOTRe.

### GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La partie **GEMA** se traduit par des actions inscrites dans le Plan Pluriannuel de Gestion approuvé le 8 mars dernier.

Ces opérations feront l'objet d'une déclaration d'intérêt général, le dossier devant être déposé avant la fin de l'année 2018 pour l'obtention de l'arrêté préfectoral correspondant dans le courant de l'année 2019.

# SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

## PREVENTION DES INONDATIONS

Pour la partie **PI**, il s'agit d'une compétence nouvelle qui doit conduire à la définition d'une politique d'intervention adaptée aux risques réels encourus sur l'ensemble des bassins versants du territoire du SMGOAO, comme le montrent les intempéries récentes / récurrentes et les dégâts occasionnés.

L'objectif principal est l'adoption d'une démarche pragmatique pour définir le plan de prévention le plus adapté au territoire avant toute mise en œuvre de solutions techniques, qui pourraient se révéler inefficaces si définies dans la précipitation.

Pour ce faire, il est prévu dans un premier temps de poursuivre, d'achever et recenser les études déjà engagées et de dresser un diagnostic exhaustif des zones à risques et des dispositifs de protection déjà existants (ex : écrêteur de crues de la Mielle).

La proposition d'organisation visant le recrutement d'un agent au sein du SMGOAO permettrait :

- De réaliser une partie des prestations en régie pour bien cibler / préparer et suivre les études qui seraient confiées à des organismes extérieurs après mise en concurrence.
- De compter dans les effectifs du SMGOAO, un agent doté des compétences nécessaires.
- D'apporter une sécurité et une souplesse pour la gestion de la structure, qui reste fragile au vu du nombre restreint d'agents qui la compose.

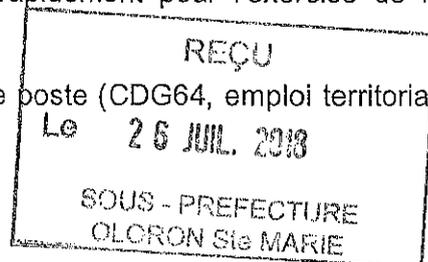
Cette solution a été présentée en Bureau syndical le 30 mai 2018 et aux représentants des EPCI membres du syndicat le 7 juin 2018 et a reçu un avis favorable.

Les missions qui pourraient être confiées à un nouvel agent seraient les suivantes :

- Recenser les phénomènes climatiques remarquables sur le territoire et recueillir des données (hauteurs d'eau, études, repères de crues, nombre de maisons inondées, existence de plans communaux de sauvegarde, ...)
- Analyser les données recueillies liées à des inondations : diagnostic territorial
- Evaluer les risques encourus vis-à-vis des biens et des personnes (publics ou privés)
- Participer à la définition d'une politique d'intervention
- Proposer de solutions immédiates si possible ou participer à l'élaboration de documents de consultation pour la conduite d'une étude globale (technique, financière, foncière, juridique, ...)
- Suivre des études jusqu'à la définition de la stratégie globale de lutte contre les inondations (ex : PAPI = Plan de Prévention contre les Inondations)
- Accompagner les démarches administratives et réglementaires et participer à la dévolution et au suivi des travaux
- Suivre les ouvrages existants et à venir
- Mettre en œuvre, développer et suivre des systèmes d'alerte en relations avec les partenaires institutionnels ou locaux
- Conduire des actions de communication et d'information à destination des personnes concernées (élus, riverains, ...)

Il s'agit donc de recruter une personne qui sera disponible rapidement pour l'exercice de la compétence PI en suivant la procédure suivante :

- Appel à candidature : engagement de la publicité pour le poste (CDG64, emploi territorial, site internet, sites spécialisés, ...)
- Sélection sur dossier (compétence, expérience, ..)
- Audition par un jury
- Sélection du lauréat



Cette procédure permet d'envisager la concrétisation du recrutement dès le début de l'année 2019

# SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

Ouï cet exposé,  
Le Conseil Syndical, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **APPROUVE** le recrutement d'un agent pour l'exercice de la compétence PI
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la procédure décrite ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ce dossier

Ainsi délibéré à Oloron-Sainte-Marie, le 24 juillet 2018

Le Président,  
Michel LAURONCE



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Lauronce".

